

Avis public



Invitation **SÉANCE DU CONSEIL**

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **M. Michael Applebaum**, maire d'arrondissement, **Mme Francine Senécal**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **M. Marcel Tremblay**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **M. Warren Allmand**, conseiller du district de Loyola, **M. Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon et **M. Saulie Zajdel**, conseiller du district de Darlington, vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Au cours de cette assemblée, une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

Date : Lundi 1^{er} juin 2009

Heure : 19 h

Lieu : 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

L'ordre du jour est généralement disponible dans la section *Mairie d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à compter de 12 h le vendredi précédant la séance du conseil d'arrondissement.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

Cette séance sera précédée d'une consultation publique à 18 h portant sur le projet suivant:

- **Projet de résolution CA09 170174** approuvant le projet particulier PP-39 visant à déroger au nombre et à la localisation des unités de stationnement, pour deux propriétés situées aux 6700 et 6710, rue Saint-Jacques, à l'ouest du boulevard Cavendish, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement